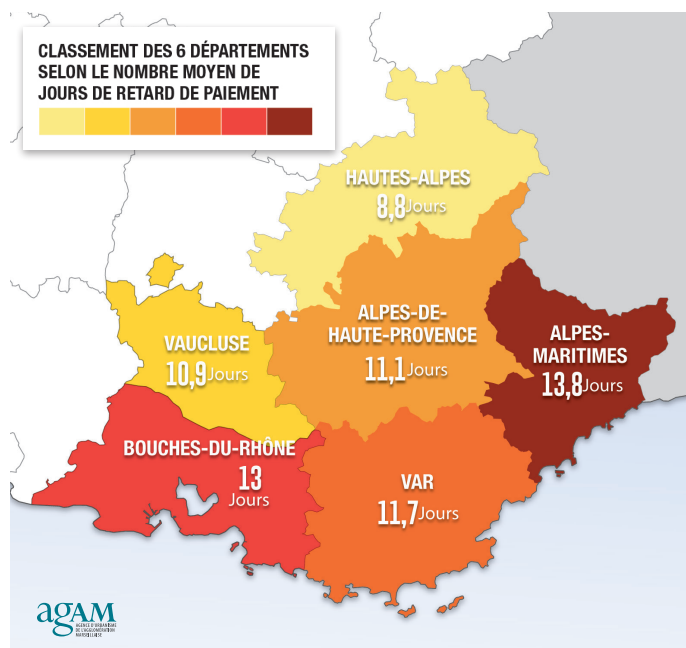


Tableau de bord #19



En ce début 2019, la part des entreprises de la région qui respectent la date d'échéance de paiement de leurs fournisseurs se stabilise à 22%. Les délais de paiement se stabilisent également à 12,5 jours de retard moyen au-delà du délai contractuel.

De façon générale, les résultats du score à l'échelle régionale diminuent légèrement avec 46% des entreprises qui présentent un risque faible de dépôt de bilan. Le commerce et l'industrie sont les deux secteurs d'activité au sein desquels les parts des entreprises présentant un faible risque de défaillance sont les plus importantes et atteignent respectivement 53% et 48%. La proportion d'entreprises régionales présentant un risque élevé de dépôt de bilan se stabilise quant à elle à 21%. Les parts des entreprises présentant un risque élevé de défaillance sont les plus importantes dans les secteurs de la construction et des services, atteignant respectivement 28% et 24%.

La tendance observée pour les comportements de paiement des entreprises se poursuit ce trimestre encore : la proportion d'entreprises qui aggravent leur retard de paiement est supérieure de 1,8 points à la proportion d'entreprises qui le diminuent.

La démarche (Solvabilité des entreprises et sauvegarde des emplois (2SE) associe la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la CCI régionale et son réseau, les agences d'urbanisme de Marseille (Agam), d'Aix-en-Provence (AUPA), d'Avignon (AURAV) et de Toulon (AUDAT.Var). Il s'agit d'un tableau de bord trimestriel dont l'objectif est d'apporter un éclairage particulier sur la santé économique des entreprises de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'appuie sur des données bilancielles qui permettent une cotation des entreprises ainsi que sur une observation de leur comportement de paiement vis-à-vis de leurs fournisseurs.

Chiffres clés

Données Mars 2019

RESPECT DES DÉLAIS DE PAIEMENT



22%

C'est la part des entreprises de la région qui respectent la date d'échéance de paiement de leurs fournisseurs.

RISQUE FAIBLE



46%

C'est la part des entreprises de la région qui ont un faible risque de dépôt de bilan.

TENDANCE DES DÉLAIS DE PAIEMENT



12,5 jours

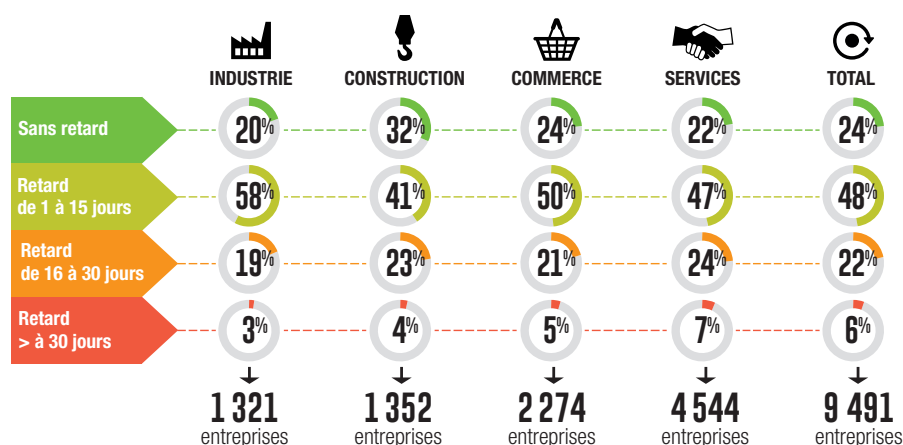
C'est le retard moyen (au-delà du délai contractuel) de règlement de leurs fournisseurs par les entreprises de la région à la fin du trimestre.

Démarche partenariale 2SE

Situation à la fin du trimestre

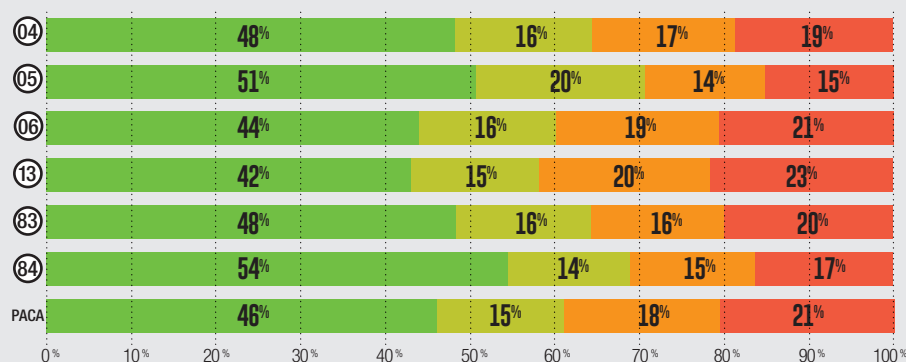
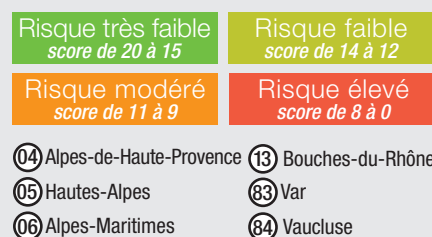
sur les 9 491 entreprises au mois de mars 2019

RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LEUR COMPORTEMENT DE PAIEMENT / RÉGION ET SECTEURS

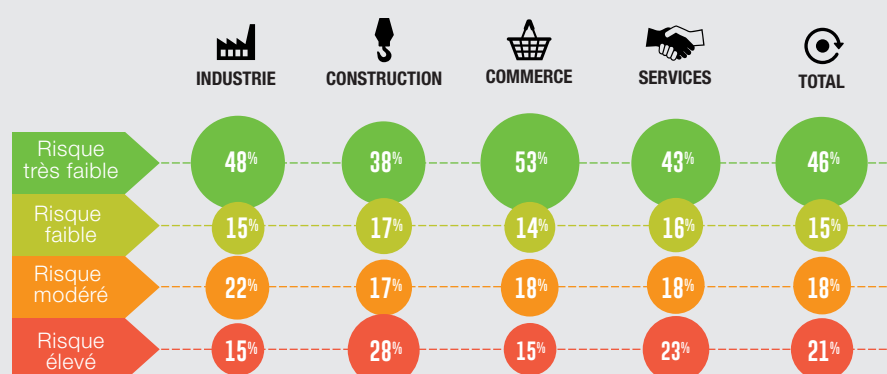


LES RÉSULTATS DU SCORE

RÉPARTITION SELON LE NIVEAU DE RISQUE ET LE DÉPARTEMENT

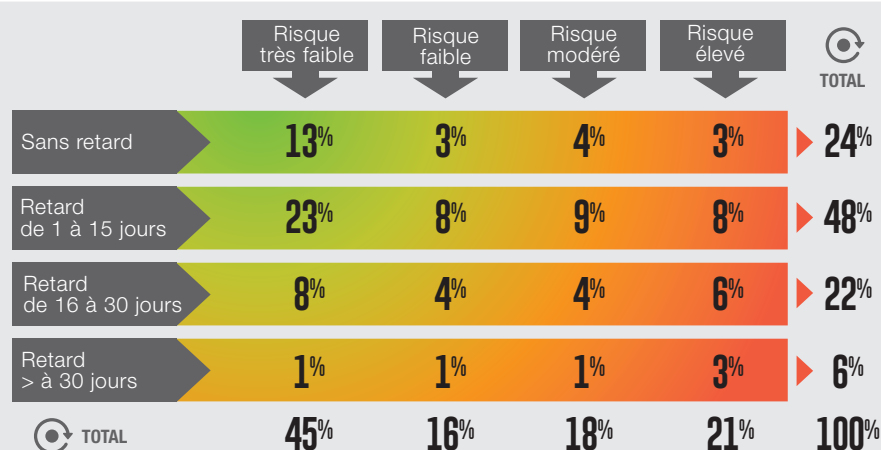


RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ



RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LE SCORE ET LE PAYDEX

Ex. : sur le graphique en haut, le 4^e chiffre signifie que 3% des entreprises ont un risque élevé de défaillance, mais n'ont pas de retard de paiement.

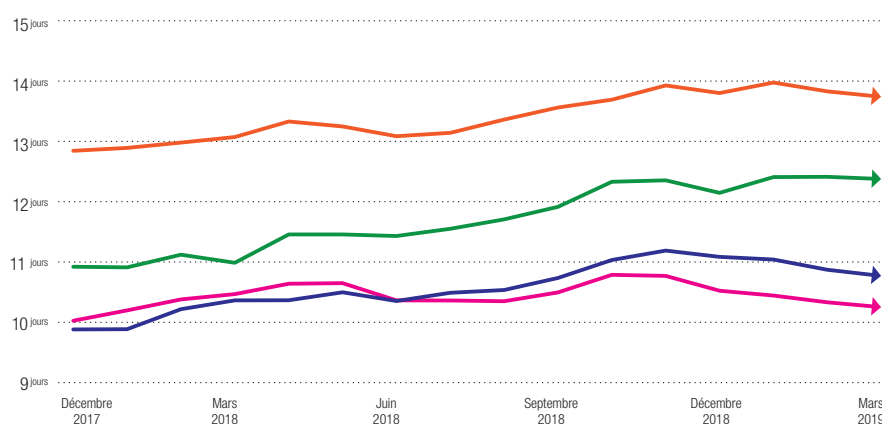


Évolution des délais de paiement

sur les 7 293 entreprises au mois de mars 2019 ayant des informations sur quinze mois

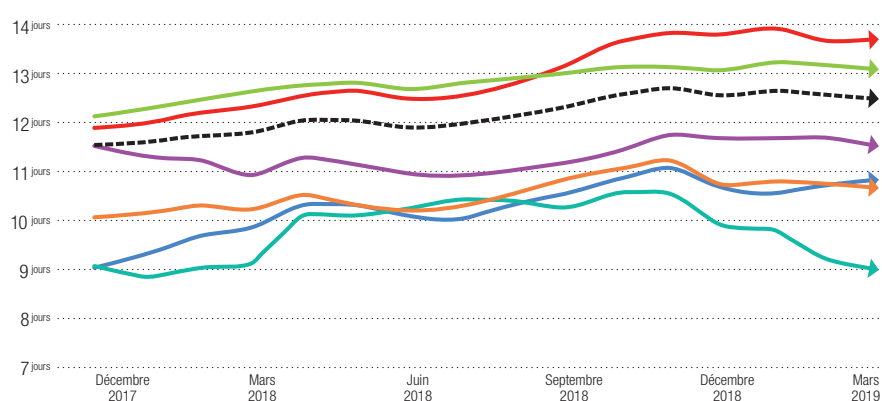
ÉVOLUTION DU RETARD MOYEN DE PAIEMENT SUR 15 MOIS PAR SECTEUR

○ Services
○ Industrie
○ Construction
○ Commerce



ÉVOLUTION DU RETARD MOYEN DE PAIEMENT SUR 15 MOIS PAR DÉPARTEMENT

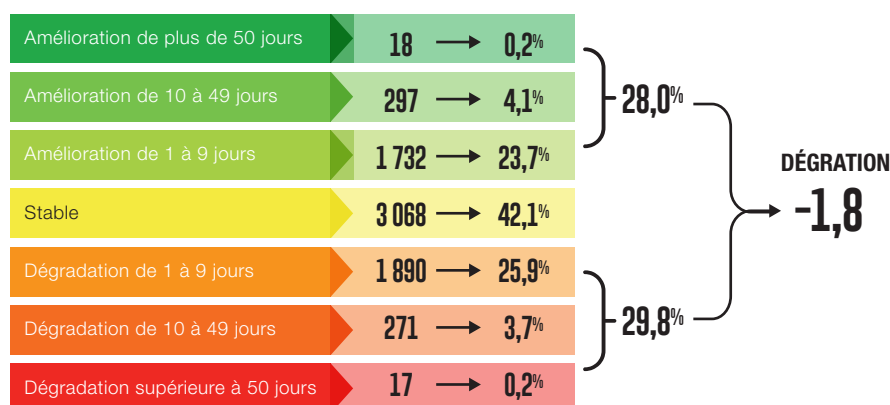
04 Alpes-de-Haute-Provence 13 Bouches-du-Rhône
05 Hautes-Alpes 83 Var
06 Alpes-Maritimes 84 Vaucluse
--- Région



ÉVOLUTION DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT

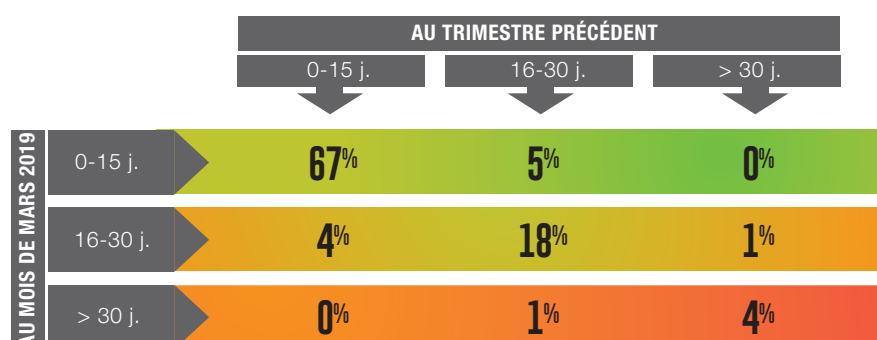
La proportion d'entreprises qui aggravent leur retard de paiement est plus importante de 1,8 point que la proportion d'entreprises qui diminuent leur retard de paiement.
42,1 % des entreprises ont des retards stables d'un trimestre à l'autre.

Répartition des entreprises selon la variation de Paydex sur un trimestre



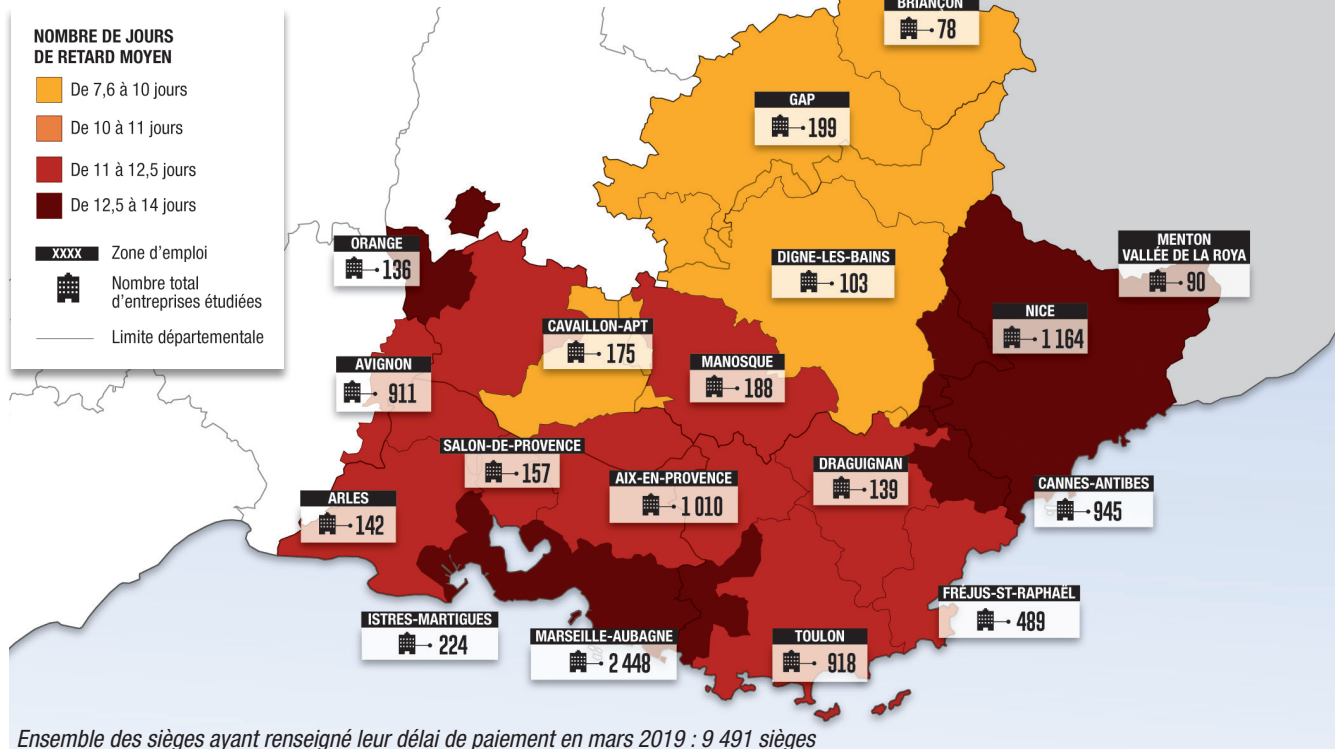
CHANGEMENT DE CATÉGORIE DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Ex. : le pourcentage en haut au centre du graphique, signifie que 5% des entreprises avaient un retard de paiement de 16 à 30 jours au trimestre précédent et qu'il est de 0 à 15 jours ce trimestre.



RÉPARTITION DES ENTREPRISES À L'ÉCHELLE DES ZONES D'EMPLOI DE LA RÉGION SELON LEUR COMPORTEMENT DE PAIEMENT

(mars 2019)



Ensemble des sièges ayant renseigné leur délai de paiement en mars 2019 : 9 491 sièges

Avertissement : la faible taille des échantillons sur certaines zones d'emploi incite à la prudence quant aux résultats à cette échelle géographique.

Méthodologie

La base de données de la société Altares contient des informations sur environ 10 000 sièges de plus de 10 salariés situés en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit un volume de 515 000 emplois, pour lesquelles les informations sur les délais de paiement sont connues tous les trimestres. Pour observer les tendances longues, n'ont été retenues que les entreprises dont le comportement de paiement est renseigné sur 15 mois continus, soit environ 9 000 entités.

Définitions

- **Le retard de paiement (Paydex) :** valeur synthétique exprimée en nombre de jours de retard de paiement des fournisseurs, au-delà du terme contractuel. Il faut qu'au moins trois fournisseurs transmettent les informations nécessaires. Un retard de paiement peut être négatif si l'entreprise paie en avance. Les délais de paiement inter-entreprises sont plafonnés à 60 jours après l'émission de la facture ou 45 jours fin de mois, sauf déroga-

tions. Le Paydex moyen est le rapport de la somme des jours de retard des entreprises au nombre d'entreprises de cet échantillon. Les entreprises ont le même poids.

- **Le score ou cotation de l'entreprise :** le score Altares (note sur 20) est une prévision de la défaillance des entreprises à un horizon de 12 mois. Plus le score est élevé, plus le risque de défaillance est faible.

Démarche partenariale 2SE

Solvabilité des entreprises et sauvegarde des emplois

Pour plus d'informations, retrouvez la publication *Score et comportement de paiement des entreprises en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur* disponible en téléchargement sur les sites internet des partenaires de la démarche.